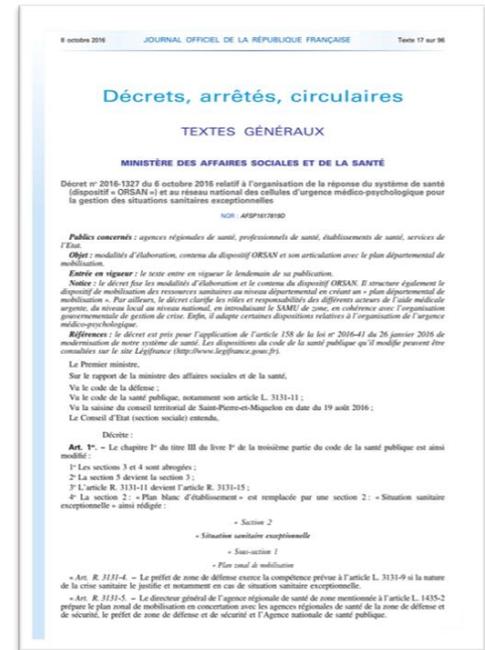


Actualisation Plan Blanc

CME 12 septembre 2017
Christophe Leroy

- **Fixe les modalités d'élaboration et le contenu du dispositif ORSAN**
- **Structure les plans de mobilisation des ressources sanitaires au niveau :**
 - ▶ **Zonal** en précisant le plan départemental de mobilisation des ressources sanitaires
 - ▶ **Départemental** en créant un plan départemental de mobilisation
- **Renforce les missions et les obligations des établissements de santé de référence (ESR)**
- **Créé le SAMU de zone, en cohérence avec l'organisation gouvernementale de gestion de crise.**
- **Précise le cadre du plan blanc des établissements de santé**
- **Renforce l'organisation de l'urgence médico-psychologique**



■ Le plan blanc

Le plan blanc d'établissement prend en compte les objectifs du dispositif "ORSAN" et définit notamment:

- ▶ 1 Les modalités de **mise en œuvre de ses dispositions et de leur levée**.
- ▶ 2 Les modalités de constitution et de fonctionnement de la **cellule de crise**.
- ▶ 3 Des **modalités adaptées et graduées d'adaptation des capacités et de mobilisation** des moyens humains et matériels de l'établissement.
- ▶ 4 Les **modalités d'accueil et d'orientation** des patients.
- ▶ 5 Les modalités de **communication** interne et externe.
- ▶ 6 Un plan de **circulation** et de **stationnement** au sein de l'établissement.
- ▶ 7 Un plan de **sécurisation** et de **confinement** de l'établissement.
- ▶ 8 Un plan d'**évacuation** de l'établissement.
- ▶ 9 Des **mesures spécifiques** pour la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, notamment les accidents nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.
- ▶ 10 Des modalités de **formation** et d'**entraînement** à la mise en œuvre du plan.

ORSAN AMAVI

Assurer la prise en charge dans le système de santé de nombreuses victimes (blessés somatiques)

Catastrophe naturelle, accident technologique

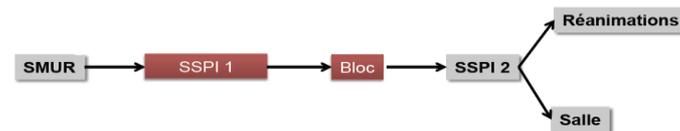
Attentats avec des armes de guerre et des engins explosifs

■ Restructuration complète du document

- ▶ Plan imposé par le décret
- ▶ Harmonisation avec la planification régionale ORSAN AMAVI

■ Une stratégie d'accueil sur plusieurs niveaux

- ▶ Définition de capacité reflexe sur les sites (plan AMAVI ARS)
- ▶ Priorisation à la phase initiale sur les sites TRAUMA CENTER
 - *Premier cercle = TRAUMA CENTER*
 - *Second cercle = Sites « conventionnels »*
 - *Organisation de l'accueil adaptée à la doctrine de DAMAGE CONTROL*



ORSAN AMAVI

Assurer la prise en charge dans le système de santé de nombreuses victimes (blessés somatiques)

Catastrophe naturelle, accident technologique

Attentats avec des armes de guerre et des engins explosifs

■ Modernisation des process internes

- ▶ Réflexion sur un dispositif de rappel de personnel sur les sites et de diffusions d'alertes par SMS (solution fonctionnelle sur HUEP => recommandation institutionnelle)
- ▶ Mise en place de la messagerie share point ...
- ▶ Consolidation de l'organisation pré-hospitalière avec la place du SAMU de ZONE

■ Articulation étroite avec les autres plans

- ▶ volet sécurité global (PSO / PSE / PIV/ PCA)
- ▶ Plan d'évacuation et confinement a construire
- ▶ Politique de formation à renforcer en lien avec les référentiels nationaux en cours de mise à jour

ORSAN MEDICO- PSY

Assurer la prise en charge de nombreuses victimes (blessés psychiques)

■ Structuration d'un volet medio psy du plan blanc

- ▶ Réflexion menée dès les retex attentats
- ▶ Désignation d'au moins un psychiatre référent sur chaque GH chargé de la coordination de la réponse locale
- ▶ Participation des collègues de psychologues
- ▶ Restructuration du pilotage CUMP 75 (préparation de l'avenir en lien avec le niveau national)
- ▶ Consolidation du dispositif PUMP sur HTD
 - *Inscription du dispositif dans le plan de réponse régional (plan en élaboration)*
 - *Organisation d'une plateforme de réception des appels en débordement de la CRRR du SAMU 75.*
- ▶ Élaboration d'une formation spécifique dédiée aux professionnels medico-psy sur la thématique attentats.
 - *Tous les aspects de la prise en charge sont abordés*
 - *Format DPC*
 - *3 sessions réalisées depuis début mars*
 - *Module de base 479 professionnels formés / Module complémentaire 232 personnes formées*

En conclusion...

- **Un important travail de mise à jour et de structuration très fructueuse**

- **Des axes de travail qui restent prioritaires :**
 - ▶ Sécurisation des sites
 - ▶ Identitovigilance
 - ▶ Nécessité confirmée de continuer à réaliser des exercices
 - ▶ ...